**Évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement, devant figurer dans les notifications de projets de dissémination des plantes supérieures génétiquement modifiées (PSGM) selon l’arrêté royal du 21 février 2005 (modifié le 19 février 2020 et le 27 mai 2021) réglementant la dissémination volontaire dans l'environnement ainsi que la mise sur le marché d'organismes génétiquement modifiés ou de produits en contenant**

1. Persistance et caractère envahissant des PSGM, y compris transfert de gènes entre plantes :

2. Transfert de gènes de la plante à des micro-organismes :

3. Interactions entre les PSGM et les organismes cibles :

4. Interactions entre les PSGM et les organismes non-cibles :

5. Incidence des techniques spécifiques de culture, de gestion et de récolte :

6. Effets sur les processus biogéochimiques :

7. Effets sur la santé humaine et animale :